



Séance du 13 mai 2014

Nombres de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

L'an deux mil quatorze, le treize mai à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger GARNIER, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 mai 2014. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 6 mai 2014.

Présents : MM GARNIER Roger, CHEVRIER Eric, GOUGEON Léandre, MORIN Alain, LEBLANC Stéphanie, GUÉDÉ Philippe, MAINGARD Dominique, MOTTIN Emmanuelle, BABIN Laurent, MILLE Julie, SONNET Anne formant la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire : M. Léandre GOUGEON

Adoption du PV de la séance du 8 avril 2014 : Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2014 est adopté en l'état à l'unanimité des membres présents.

**D2014-05-01
TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le maire informe de l'état d'avancement des travaux à la salle socio-culturelle. Lors d'une récente visite de chantier, il a été constaté qu'une couche de laine de verre de bonne qualité était posée sur les solives de la salle. Il rappelle qu'une autre isolation a été prévue et donc 2 solutions sont possibles :

- soit découpe de la laine de verre existante afin qu'elle soit entre les solives et complément avec un isolant soufflé,
- soit dépose de la laine de verre et mise en place d'un isolant soufflé type laine de verre comblistimo isover en remplacement de l'isolation en lbr260 mm prévu sur le 1^{er} devis. L'entreprise DESNOS chargée de l'isolation du bâtiment à chiffrée à 535.50 € H.T ces travaux dont 282 € H.T pour la dépose de l'isolant existant, son évacuation et mise en décharge.

La commission bâtiments communaux a par ailleurs, lors de sa visite sur site le 26 avril 2014 sollicité des travaux complémentaires :

- placard pour compteur EDF
- plinthes (omisées sur devis d'origine)
- niche sous châssis fixe
- tablettes de rangement
- lavabo dans partie sanitaire
- meuble évier -

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de dépose de l'ancienne laine de verre, faite par Monsieur Alain MORIN afin de limiter le surcout des travaux,

ACCEPTE les devis pour travaux complémentaires suivant :

- Entreprise DESNOS d'un montant de 1 557.12 € H.T
- Entreprise DOUILLET d'un montant de 1 155.00 € H.T

SOLLICITE une subvention complémentaire pour investissement dans l'isolation thermique.

PROPOSE de faire une demande de devis auprès de l'entreprise T.F.S.C de Lassay pour la réalisation d'un garde-corps afin de sécuriser l'accès à la salle.

CHARGE Monsieur le maire des démarches afférentes

D2014-05-02

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID – COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le maire informe que pour faire suite à la demande de la CCHL (communauté de Commune Le Horps-Lassay), il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui seront amenés à siéger à la C.C.I.D (commission intercommunale des impôts directs).

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DESIGNE :

- Délégué titulaire : Monsieur Eric CHEVRIER
- Délégué suppléant : Monsieur Roger GARNIER

CHARGE Monsieur le maire d'en informer Monsieur le Président de la CCHL.

D2014-05-03

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – C.L.E.T.C

Monsieur le maire informe que la commune est sollicitée par la CCHL afin de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, pour siéger à la commission locale d'évaluation des transferts de charge (C.L.E.T.C) créée dans chaque EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité Professionnelle Unique.

Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation du montant des charges financières transférées à la communauté de Communes ou restituées aux communes lors de transferts de compétences.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DESIGNE :

- Représentant titulaire : Monsieur Léandre GOUGEON
- Représentant suppléant : Monsieur Roger GARNIER

CHARGE Monsieur le maire d'en informer Monsieur le Président de la CCHL

D2014-05-04

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier émanant de la Société Hippique Percheronne de France et de la Section Syndicat Percheron Mayennais sollicitant une participation afin d'aider au financement du déplacement au congrès mondial percheron en octobre prochain, à West Springfiels dans le Massachussets de deux membres mayennais dont Madame Edith LEROY domiciliée sur la commune. Le coût est évalué à 1 700 € par personne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas donner de suite favorable à la présente demande

CHARGE Monsieur le Maire d'en informer le demandeur.

AMMENAGEMENT DES RHYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le maire informe des nouvelles modalités de mise en place des rythmes scolaires et notamment du décret n°2014-457 du 7 mai 2014.

Un premier constat démontre que le découpage horaire proposé par la municipalité, les enseignants et les représentants des parents d'élèves et qui a été validé par l'inspection académique risque d'être difficile à mettre en place.

En effet, le projet initial prévoit pour certains des élèves de la classe de Monsieur Xavier LORETTE, 10 élèves environ de G.S et C.P, que les T.A.P (Temps d'Activités Périscolaires) se dérouleront les lundi, mardi et jeudi de 13 h 30 à 14 h 30 pendant que les plus petits feront la sieste.

Les T.A.P de la classe des grands C.E et C.M (17 élèves environ) sont proposés les mêmes jours de 15 h 45 à 16 h 45.

La coupure entre les 2 groupes (1 heure 15 mn) est très importante et ne permet donc pas à des intervenants d'être présents sur cette amplitude horaire.

Il est donc évoqué la possibilité de redécouper les 3 heures de TAP en 2 fois 1 heure et demie et non en 3 fois 1 heure.

La discussion s'engage ensuite sur les diverses activités qui pourraient être proposées (jardinage, cuisine, éveil artistique, motricité-sport ,langues étrangères ou anciennes, jeux...) qui peut-être pourraient intéresser des bénévoles et éventuellement créer des liens intergénérationnels. Dans le cas, d'intervention de non professionnels plusieurs points devront être abordés : assurance, encadrement etc...

Il est précisé que l'association USEP peut intervenir pour du prêt de matériel.

Il est rappelé que les parents n'ont pas l'obligation de laisser leur enfant à l'école pendant les T.A.P., d'où de nombreuses incertitudes concernant le fonctionnement proprement dit :

- combien d'enfants intéressés et à quelles conditions ?
- inscription des enfants pour une période, pour l'année ?
- activités payantes ou non ?

Afin de connaître plus précisément l'attente des familles, il est proposé une réunion le mardi 20 mai 2014 à 20 h 30 à l'école avec les parents, les enseignants et la commission scolaire.

La commission affaires scolaires se réunira suite à cette réunion afin de faire le point.

AMENAGEMENT DU BOURG DE MONTREUIL

Monsieur le Maire informe de ses investigations concernant les travaux d'aménagement du bourg de Montreuil et plus particulièrement aux abords de l'école Lucie Aubrac qui pour le moment sont en cours. Des éléments complémentaires seront probablement apportés lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

PUBLICITÉ « LES JARDINS DU LAC »

Monsieur le Maire informe que la commission Communication – Animation s'est réunie. Il a été rediscuté du choix qui avait été fait lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2013 concernant une publicité pour promouvoir « Les Jardins Du Lac ».

Le choix précédemment retenu ne semble pas répondre complètement à l'attente des uns et des autres en matière de promotion.

Un nouveau rendez-vous sera donc sollicité avec Madame Magali GERBON-FREULON, société Précom afin de modifier le précédent choix en proposant un encart plus grand sur une durée de publication moins longue.

La ou les dates de publicité devront par ailleurs être ciblées.

DIVERS

- ☞ Repas du CCAS : samedi 20 septembre 2014
- ☞ Se renseigner auprès de la mairie de Mayenne afin de connaître les conditions pour un éventuel conventionnement avec les services d'accueil périscolaire (mercredi après-midi et vacances).
- ☞ Demande que soient fauchés rapidement les accotements.
- ☞ L'association « Marchons ensemble » souhaite mobiliser des bénévoles pour l'organisation de la fête de la musique programmée le 13 juin 2014 – Réponse favorable d'une majorité d'élus qui demandent que soit organisée une réunion afin de prévoir les interventions des uns et des autres
- ☞ Réunion de la commission bâtiments et aménagements communaux le samedi 31 mai 2014 à 11 heures place de l'église.
- ☞ Demande d'un élu que soit chiffrée la dépense annuelle en électricité de la salle des fêtes.
- ☞ Tour de garde pour les élections européennes le 25 mai 2014.
- ☞ Une élue soumet la demande d'un professeur de gymnastique qui propose des cours sur la commune : lui conseiller de prendre contact avec la mairie.
- ☞ Invitation des membres du conseil municipal et des personnels de la commune au mariage de Mme Véronique REBOUX et de Monsieur Alain MORIN à la mairie de Montreuil-Poulay le samedi 5 juillet 2014 à 15 h 30.
- ☞ Prochaine séance du conseil municipal : mardi 3 juin 2014 à 20 h 30

EMARGEMENTS

GARNIER Roger	CHEVRIER Eric	GOUGEON Léandre
MORIN Alain	LEBLANC Stéphanie	GUÉDÉ Philippe
MAINGARD Dominique	MOTTIN Emmanuelle	BABIN Laurent
MILLE Julie	SONNET Anne	